



## Recrutement d'agents recenseurs

### Commune de Vindry-sur-Turdine

La commune de Vindry-sur-Turdine recherche **12 personnes pour effectuer le recensement de la population en janvier et février 2027** : 10 personnes pour les opérations à réaliser et 2 suppléants pour d'éventuels imprévus.

Dossier de candidature : Présentation succincte (CV par exemple) – Information sur la disponibilité en janvier et février 2027.

Transmission des candidatures et demande de renseignement : [frederic.chappe@vindrysurturdine.fr](mailto:frederic.chappe@vindrysurturdine.fr). En cas d'absence : [delphine.mondon@vindrysurturdine.fr](mailto:delphine.mondon@vindrysurturdine.fr). Prise de rendez-vous pour entretien : [eva.rolandine@vindrysurturdine.fr](mailto:eva.rolandine@vindrysurturdine.fr) (04 74 05 95 36 ou 04 74 05 61 03).

Réponse pour le 30 novembre 2026 au plus tard. Le recrutement pourrait être interrompu avant le 30 novembre si tous les postes sont pourvus.

Les agents recenseurs effectueront leur mission sous la supervision du coordonnateur communal.

#### Descriptif des tâches à réaliser

- Se former aux concepts et aux règles du recensement.
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur.
- Déposer les documents de recensement et inciter les habitants à répondre par internet, suivre l'avancement de la collecte.
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés.
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les détails impartis.
- Rencontrer le coordonnateur communal régulièrement
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

#### Durée de la mission

- ✓ Une formation de 1 à 2 jours dans les trois premières semaines de janvier
- ✓ La tournée de reconnaissance entre les deux formations
- ✓ La collecte du samedi du 21 janvier au 19 février 2027 qui demande une disponibilité importante en dehors des heures de travail des personnes recensées (matin et soir et le samedi).

#### Rémunération

La rémunération intègre la participation aux formations, la tournée de reconnaissance et la collecte auprès de la population. Elle varie selon la population et la superficie de la zone à recenser par l'agent de 750 euros bruts à 1 240 euros bruts.

## Profil recherché

La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités.

**Disponibilité** : la durée de la collecte étant limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants à recenser dans son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre dans toutes les adresses d'habitation à recenser dans son secteur à différentes heures de la journée, du lundi au samedi. Une partie de la population est accessible en soirée, mais de nombreuses personnes sont aussi joignables en journée (retraités, personnes en horaires décalés, personnes sans emploi...). À qualité égale, un agent recenseur pleinement disponible sur toute la durée du recensement travaillera dans de meilleures conditions qu'un autre qui ne le serait pas. La présence aux séances de formation est obligatoire.

**Capacité à assimiler les concepts** : l'agent recenseur doit assimiler et mettre en œuvre les concepts et les règles qui lui sont détaillés lors de sa formation. Il doit savoir se repérer et lire un plan. Il doit savoir remplir un formulaire administratif simple.

**Compétences relationnelles** : l'agent recenseur doit être à l'aise dans des contacts avec la population. Il devra parfois convaincre et argumenter, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires, répondre à leurs questions. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.

**Moralité, neutralité et discrétion** : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux. Il doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter.

**Ordre et méthode** : sont des qualités requises pour la bonne exécution des opérations à effectuer, en particulier pour :

- La tournée de reconnaissance qui est à effectuer entre les deux séances de formation,
- La numérotation des logements et son report sur les documents du recensement,
- L'organisation de son planning de visites,
- Le suivi des réponses internet et papier et la relance des ménages non répondants,
- La bonne tenue de son carnet de collecte,
- Le classement des questionnaires papier collectés.

**Ténacité** : l'agent recenseur effectue le nombre de visites nécessaire pour trouver à leur domicile les personnes qu'il doit recenser. Pour des personnes peu présentes chez elles, l'agent recenseur devra se déplacer plusieurs fois, sur des jours de la semaine et à des horaires différents, afin de maximiser les chances de les rencontrer.

**Sensibilisation à internet** : l'agent recenseur doit systématiquement proposer aux habitants de répondre par internet. Il n'a pas besoin d'être un spécialiste de ce média, mais il doit en avoir une connaissance minimale. Par ailleurs, il doit maîtriser l'usage des SMS sur son téléphone portable.